

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six le jeudi 26 février, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux de Guingamp-Paimpol Agglomération à Guingamp, 10 rue du 48^{ème} Régiment d'Infanterie, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU, sans condition de quorum.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; COCGUEN Marie-Jo; GEORGELIN Dominique; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; VILLECROZE Philippe

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie; GOASDOUE Gérard; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE GOFF Yannick; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; VAUTHIER Ophélie

Administrateurs absents :

OLLIVRO Hervé, LE SAULNIER Brigitte

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

En exercice : 24
Présents : 9
Absents : 15
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 20 février 2026

Madame Marie-Françoise LE FOLL, administratrice, a été désignée secrétaire de séance.

DEL-2025-02-06	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION EHPAD – RH – CREATION DE CONTRAT A DUREE INDETERMINES DE DROIT PUBLIC
----------------	---

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-10 prévoyant que « *tout contrat établi ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de 6 ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique est conclu pour une durée indéterminée* » ;

Vu le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 19 février 2026;

Considérant que 4 agents contractuels justifient d'une durée de service au moins égale à six ans au sein de l'établissement :

- deux agents de soins (DHS de 28h),
- un agent d'hébergement (DHS de 28h),
- un agent de soins faisant fonction d'aide-soignant à temps complet (DHS de 35h),

Considérant que la création de contrats à durée indéterminée de droit public permet de sécuriser les parcours professionnels, de stabiliser les équipes et de garantir la qualité du service rendu aux usagers ;

Lecture entendue, et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la création de quatre contrats à durée indéterminée de droit public répartis comme suit :
 - deux agents de soins à temps non complet (DHS de 28h),
 - un agent d'hébergement à temps non complet (DHS de 28h),
 - un agent de soins faisant fonction d'aide-soignant à temps complet (DHS de 35h),
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'établissement.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,

